



L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	04/07/2025
Date d’Affichage	04/07/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

N°121-2025

Dégradation Espace « Bien-être et santé »

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur BOITTIN Gérard concernant une partie des réparations de la salle paroissiale suite aux dégradations.

Monsieur le Maire indique que celui-ci accompagnée de Madame Stéphanie GARNIER ont reçu des parents ainsi que leurs jeunes concernant ces dégradations. Suite à leurs rencontres, le devis de Monsieur BOITTIN leur a été transmis pour un arrangement à l'amiable.

Monsieur le Maire propose de débattre à nouveau de ce sujet.

Il est proposé que lors du prochain échange avec les parents, si ceux-ci acceptent de prendre en charge la facture, aucune démarche ne sera effectuée auprès de la Gendarmerie autrement un dépôt de plainte sera déposé en Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la proposition suivante
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

